



ensemble résidentiel «Mancy»

ch. des Poses-Longues 3 à 27 et ch. de Mancy 21- Collonge-Bellerive - Genève



maître d'ouvrage

SI Durandal

architecte

Arthur Bugna

ingénieur civil

Pierre Tremblet

type de procédure

mandat direct
conception et réalisation

programme

14 villas en ordre contigu
comportant salle à manger,
living avec cheminée à feu
ouvert, cuisine, 5 chambres, 2
salles de bains, local de jeux,
buanderie, patio intérieur
avec barbecue, terrasse
couverte, garage pour 2
véhicules

sbp

par villa	240m ²
par garage	30m ²

volume SIA

par villa	970m ³
par garage	110m ³

coût total

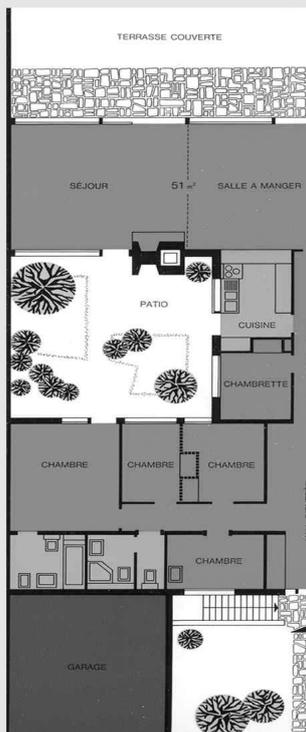
CHF 12'000'000.-

réalisation

1960 - 1962

publication

L'architecture à Genève
(1919 - 1975) tome 1



La réalisation de ce groupe de villas contiguës en tapis est probablement l'une des premières à Genève à être traitée de manière rigoureusement moderne, notamment par l'usage de matériaux tels que le béton armé brut ou par l'adoption de la toiture plate.

Les maisons sont organisées dans des travées allongées, alignées et décalées les unes par rapport aux autres.

Très spacieuses, elles comportent chacune cinq chambres, un vaste séjour, une cuisine ainsi que de nombreux espaces extérieurs différenciés. En plus du jardin, chaque logement bénéficie d'une terrasse couverte et d'un patio autour duquel s'articule tout le plan, selon un principe introverti.

La disposition des pièces, leurs dimensions généreuses, la variété des prolongements extérieurs et la piscine commune constituent des conditions d'habitation particulièrement confortables.

Cette réalisation rappelle, tant par sa conception d'ensemble que par certains de ses détails, certaines constructions de l'architecte danois Arne Jacobsen, qu'Arthur Bugna appréciait particulièrement.